



# MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL M.A.C. S.S.T.

## Profil du stagiaire :

Cette formation, d'une durée de 7 heures pour un groupe de 10 personnes, s'adresse à toute personne titulaire de la formation initiale « Sauveteur Secouriste du Travail », afin de répondre à l'obligation légale de recyclage bisannuel.

**Prérequis :** Personne titulaire du **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.**

## Objectifs :

- ✓ Permettre aux entreprises de se conformer au Code du travail. (Article R. 4224-15),
- ✓ Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise,
- ✓ Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise,
- ✓ Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours,
- ✓ Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

## Programme :

La formation « M.A.C. S.S.T. » comprend : (conformément aux recommandations de l'I.N.R.S.)

Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité du travail,  
Rechercher les dangers persistants pour protéger,  
Protéger,  
De protéger à prévenir,  
Examiner,  
Faire alerter ou alerter,  
De faire alerter à informer,  
Secourir (effectuer les gestes appropriés à l'état de la victime) :

- Secourir 1 : La victime saigne abondamment,
- Secourir 2 : La victime s'étouffe,
- Secourir 3 : La victime se plaint d'un malaise,
- Secourir 4 : La victime se plaint de brûlures,
- Secourir 5 : La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,
- Secourir 6 : La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
- Secourir 7 : La victime ne répond pas mais elle respire,
- Secourir 8 : La victime ne répond pas, elle ne respire pas.



La formation s'articule sur un retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours au sein de l'entreprise. Ensuite l'actualisation des compétences s'effectuent sur les actions « protéger, examiner, faire alerter/alerter et secourir.

Conformément au document de référence V5.08/2016, le stagiaire doit atteindre les compétences suivantes :

*Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail :*

- ✓ Etre capable d'examiner la(les) victime(s) / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- ✓ Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement,
- ✓ Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.

Etre capable de mettre en application ses compétences de S.S.T. au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise :

- ✓ Etre capable de situer son rôle de S.S.T. dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
- ✓ Etre capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention,
- ✓ Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

### **Déroulement et intervenants :**

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Les intervenants sont « sapeurs-pompiers », titulaires du Certificat d'Aptitude Pédagogique « Sauveteur Secouriste du Travail » à jour de formation continue.

### **Validation :**

A l'issue de ce stage, un nouveau **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail** sera délivré aux personnes qui ont participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable.

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'I.N.R.S., dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouriste du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document I.N.R.S.), utilisée lors de chaque formation.

Pour garder le bénéfice du **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail**, une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences (M.A.C.) est obligatoire tous les 24 mois maximum. La durée est de 7 heures pour un groupe de 10 participants.

I.N.R.S. : Institut National de Recherche et de Sécurité  
C.R.A.M. : Caisse Régionale D'assurance Maladie

**APPRENEZ LES GESTES QUI SAUVENT.**

**SECOURISME,  
AQUATIQUE,  
INCENDIE,  
PRÉVENTION,  
PÉDAGOGIE.**



Association Agréée de  
**Sécurité Civile**

Une question ? **Appelez-nous !**

**0 811 380 180**

Service 0,05 € / min  
+ prix appel



Numéro SIRET : 509 559 811 00021, Code NAF : 8559B.

Enregistrée sous le numéro 22 02 01002 02. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

« Association loi 1901, déclarée à la sous-préfecture de SOISSONS le 15/09/2008 sous le numéro W024000007, publiée au JO le 18/10/2008. »